

« Je vais à mon RDV pour réaliser l'examen cytologique ou test HPV (« Frottis ») »

*Prise en charge :*

- ✓ Consultation : 70% par assurance maladie + mutuelle
- ✓ Examen/ test : 100 % par assurance maladie sans avance de frais



*Comment se passe l'examen (« frottis ») ?*

Il s'agit d'un prélèvement de cellules réalisé par frottis. Cet examen est non douloureux ; une gêne peut être ressentie.

- ✓ Le professionnel de santé m'installe en position gynécologique (allongée, jambes relevées)
- ✓ Il place un spéculum dans le vagin pour visualiser le col de l'utérus
- ✓ Il réalise un prélèvement de cellules au niveau du col à l'aide d'une petite brosse

